Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213503618-20260320-2619_ADJ-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'INSTALLATION DU 20 MARS 2026 DE LE VIVIER SUR MER

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à 18 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie de Le Vivier-sur-Mer en séance publique sous la présidence de Madame BRIQUET Marie-Paule, Doyenne de la présente réunion d'installation du nouveau Conseil Municipal.

Etaient Présents : BIHOUR Nathalie, BRIQUET Marie-Paule, BRIZARD Charlotte, CERVEAU Carole, CHOQUET Laeticia, CORTEYN Merlin, COUPEZ Anne, DUPUY Armelle, EON Armelle, MOTTES Stéphane, POTILLION Christopher, ROHAUT Yannick, VETTIER Arnaud

Pouvoir(s) : CHEVALIER Denis donne pouvoir à BRIQUET Marie-Paule
BOUAISSIER Michel donne pouvoir à CERVEAU Carole

Absent(s) excusé(s) : Denis CHEVALIER, Michel BOUAISSIER

Secrétaire de séance : Arnaud VETTIER

Date de convocation : 16/03/2026

Date d'affichage : 16/03/2026

Délibération n° 26/19 : Election des adjoints au maire

Objet : Election des adjoints

Vu la délibération 26/18 fixant à 3 le nombre d'adjoints,
Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).
Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de 2 minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.
A l'issue de ce délai, le maire a constaté que 1 liste de candidats aux fonctions d'adjoints au maire avaient été déposées par M VETTIER Arnaud.

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
Nombre de votants	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

Arnaud VETTIER a obtenu

15

La liste de M Arnaud VETTIER ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été nommés adjoints les 3 conseillers de sa liste et immédiatement installés : M VETTIER Arnaud, Mme DUPUY Armelle, M MOTTES Stéphane.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213503618-20260320-2619_ADJ-DE

Fait à Le Vivier-sur-Mer, le 20/03/2026

Pour faire valoir ce que de droit,
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire, CERVEAU Carole,

Le secrétaire de séance, Arnaud VETTIER

